



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

À une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Avis de motion - Règlement no 830-2018**
- b. **Adoption du second projet de Règlement no 830-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 144C à même la zone 162R, de modifier l'article 4.2.1. relatif aux largeurs de maisons et modifier l'article 7.2 relatif aux abris d'hiver
- c. **Adoption du Règlement no 831-2018** modifiant le règlement no 593-2007 sur la gestion des règlements d'urbanisme et ses amendements afin d'ajouter une définition du terme auvent
- d. **Adoption du Règlement no 832-2018** modifiant le règlement no 594-2007 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural et ses amendements afin d'abroger l'article 3.9 et l'annexe 7
- e. **Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 836-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 56A à même la zone 23A et de modifier les usages permis dans les zones 23A et 56A
- f. Dérogation mineure – 26, rue du Muguet
- g. Dérogation mineure – 592, rang Bois-Franc
- h. PIIA zones commerciales et industrielles et dérogation mineure – 200, rue Industrielle
- i. PIIA affichage – 470, Route 273
- j. PIIA patrimoine – 125, rue Principale

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche d'une aide-bibliothécaire pour la période estivale
- b. Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications



9. SERVICE DES INCENDIES

a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Construction d'un trottoir en bordure de la Route 273
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'ajout d'une génératrice et le remplacement de la pompe au réservoir des Lilas
- c. Autorisation d'aller en appels d'offres de services professionnels en lots dans le projet d'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse
- d. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises
- e. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable rue des Lilas et raccordement des puits 09-2018 et 010-2018
- f. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable rue des Lilas et le raccordement des puits 09-2018 et 010-2018
- g. Octroi du contrat pour l'étude de vulnérabilité et rapport afin de déterminer les aires de protection autour des sites de prélèvement d'eau
- h. Achat de formulaires d'inspection de terrain et d'une base de données centralisée avec l'application cartographie web « Nosactifs »
- i. Interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- j. Réfection de chambre de vanne au réservoir incendie
- k. Acceptation de l'offre du Centre de services partagés du Québec

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 739-2014

12. ADMINISTRATION

- a. **Adoption du Règlement no 833-2018** modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP) afin de modifier les annexes A et R
- b. **Adoption du Règlement no 834-2018** déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
- c. Réception définitive des rues du Geai-Bleu, du Chardonneret et du Faucon
- d. Embauche d'une employée comme secrétaire administrative
- e. Avis de motion du Règlement no 835-2018
- f. Acceptation de l'offre de service de Stantec pour l'étude de circulation justifiant un feu de circulation à l'intersection Route 273 et rue des Vignes
- g. Mandat de gestion de la performance organisationnelle
- h. Résolution d'appui à la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*

13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17582-07-2018
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



17583-07-2018
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

Bernard Ouellet	2 756.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 002.48 \$
Jonathan Moreau	1 002.48 \$
André Sévigny	1 002.48 \$
Julie Rousseau	1 002.48 \$
Alexandre D'Amour	1 002.48 \$
Daniel Laflamme	1 002.48 \$
Martine Couture	8 172.61 \$
Cathy Bergeron	5 294.71 \$
Martin Miller	5 737.22 \$
Renault Lepage	6 334.55 \$
Dany Lamontagne	5 420.42 \$
Pascale Lemay	4 014.22 \$
Membres du conseil et cadres :	43 745.45 \$
Employés de voirie et bureau :	53 177.37 \$
Service de sécurité incendie :	22 075.41 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 429.00 \$
Personnel de la SAAQ :	8 650.91 \$
Employés du centre Multifonctionnel :	4 594.27 \$
Terrain de jeux, loisirs et soccer	5 871.70 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2018 :	143 544.11 \$

Comptes payés - Juin

Ville de Lévis	Entente fourniture d'eau	5 117.87 \$
Richard Lamontagne et Julie Leclerc	Acompte parcelle de terrain et servitude	50 000.00 \$
Gestion Carl et Charles inc.	Compensation rues Roulottes et Campeurs	800.00 \$
Chambre de commerce de Lotbinière	Adhésion 2018	143.71 \$
CLD de Lotbinière	Tournoi de golf des gens d'affaires	280.00 \$
Construction Impec inc.	Remb. des dépôts certificats de localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 585.82 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 821.37 \$
Ministre des Finances	Demande puits de Réjean Courcy	296.00 \$
Ministre des Finances	Correction conduite M. Bibeau	296.00 \$
Joanie Garneau et Mathieu Cloutier	Remb. dépôt terrain rue des Campanules	2 000.00 \$
Gestion Réjean Léger	Guirlandes et coffre de terrasse	330.97 \$
Ministre du Revenu	Saisi de salaire	73.03 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 729.92 \$
Énergir	Gaz à la caserne	21.78 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 838.85 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Contribution Course des 4-Vents	200.00 \$
Location Sauvageau	Camion cube usagé 2014	26 145.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. du dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Dany Desruisseaux	Remb. du dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. des dépôts certificats de localisation	400.00 \$
Denis Paulin	Remboursement permis	15.00 \$
Frédéric Gingras	Remboursement permis	75.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. des dépôts certificats de localisation	600.00 \$
Aline Falardeau	Cours de yoga	1 000.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Logibo inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	5.75 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Municipalité Saint-Apollinaire	Renflouement de la petite caisse (mai et juin)	1 000.00 \$
SAAQ	Immatriculation cube 2017	2 916.46 \$
François Béland	Remboursement dépenses électorales	52.55 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 900.48 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	16 364.35 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 235.09 \$
CARRA	Cotisation de juin 2018	1 391.98 \$
Télus Mobilité	Cellulaire set modems	1 012.33 \$
Audrey Daigle-Sévigny	Remb. du dépôt certificat de localisation	200.00 \$
SAAQ	Immatriculation remorque service incendie	74.59 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 761.33 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	182.38 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	904.06 \$
Bruno Castonguay	Remb. du dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	507.44 \$
Ministre du Revenu	Saisi de salaire	200.40 \$
Hydro-Québec	Électricité	556.16 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Interfas	Cotisation de juin 2018	9 397.46 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de juin 2018	786.30 \$

Total des comptes payés pour le mois de juin 2018 : 200 435.24 \$

Comptes à payer - Juin

9235-0669 Québec inc.	Recharge de bouteille d'air cascades	657.66 \$
Groupe ABS inc.	Contrôle qualitatif travaux rues	6 244.12 \$
Aerzen Canada	Filtre à air	409.89 \$
Agence régionale de mise en valeur...	Adhésion 2018-2019	25.00 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chien et chat, sac de glace	24.16 \$
Areo-Feu	Gants, lampe, batterie, etc.	1 375.66 \$
L'Arc-en-Ciel	Atelier TSA	75.00 \$
Association québécoise du loisir	Congrès 2018	494.39 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Entretien 10 roues et inspection SAAQ	1 333.02 \$
Atelier mobile Luc Turcotte inc.	Tracteur M109	233.21 \$
Aubert & Marois ltée	Pièce pour abreuvoir	45.99 \$
Autobus Auger inc.	Sortie terrain de jeux	1 534.93 \$
Aventure Inukshuk inc.	Sortie terrain de jeux	1 269.33 \$
Batteries Énergie Pro	Batterie industrielle energizer	135.21 \$
Batteries Expert Lévis	Réparation chargeur à batterie autoréchargeuse	97.62 \$
Dave Beaulieu	Réparation panier basket	172.21 \$
Valérie Beaulieu	Remboursement inscription soccer	100.00 \$
Éloïse Beaupré	Activités O'hangar de mai à juin	161.25 \$
Ismaelle Belleau	Activités O'hangar de mai à juin	56.25 \$
Béton Laurier inc.	Pièce pour balai	97.62 \$
Bionest Technologies	Visite d'entretien UV	277.98 \$
Bi-Sports	Gants de gardien de soccer	110.34 \$
Yannick Blanchet	Fête au Village	160.50 \$
Boivin & Gauvin inc.	Caméra kt	2 586.93 \$
Bonair SD	Maintenance Place Francoeur et entretien	984.77 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulon, écrous et rondelles	48.59 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie	264.79 \$
Burocom	Bras avec écran	323.01 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Filtreur pour tracteur	60.55 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	416.18 \$
Carrières Québec inc.	Pierre	172.51 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Verres à vin pour soirée des bénévoles	209.89 \$
Sébastien Cayer	Remb. tournoi de soccer	100.00 \$
CCM2 Architectes	Honoraires pour analyse et programmation	1 448.69 \$
Cegertec inc.	Dossier génératrice et pompe incendie	2 930.89 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Certified Laboratories	Aérosol	325.04 \$
Olivier Champagne	Remb. Juliette Champagne	182.99 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferrique sulfate	3 041.41 \$
Chem-Action inc.	Pièces pour pompe doseuse	3 837.30 \$
Citron Hygiène LP	Produits d'entretien	47.38 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Consultation et rédaction rapport comportement	86.23 \$
Club d'élite du centre sportif canin	Fête au village	600.00 \$
CMP Mayer inc.	Clip TFT pour adaptateur	185.69 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	105.30 \$
Construction B.M.L.	Décomptes 6 et 7, pavage, pierre, camionnage	716 407.92 \$
Constructions de l'Amiante	Décompte 5 et crédit	40 343.36 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	imperméable	34.44 \$
Marc Côté	Bottes et pantalons de travail	220.72 \$
Martine Couture	Remb. frais de congrès	171.30 \$
Croix-Rouge canadienne	Entente de service aux sinistrés	1 048.16 \$
CWA	Pompe avec moteur submersible	20 408.06 \$
Alexandre D'Auteuil	Arbitrage mai et juin	83.00 \$
Délivro inc.	Frais de transport	303.72 \$
Jonathan Demers	Remboursement soccer	115.00 \$
Sébastien Déry	Frais G7	346.01 \$
Deschenes & fils Itée	Soupape sureté	617.43 \$
Rémi Desrochers	Arbitrage mai et juin	143.00 \$
Distribution sports-loisirs	Ancrage pour buts de soccer	642.43 \$
Kate Dubois	Activités O'hangar de mai à juin	270.00 \$
Éco Verdure	Engrais, décompactations de terrains	3 719.41 \$
École Nationale des pompiers	Examen	1 355.09 \$
Entreprises Gonet B.G.	Marquage de la chaussée	13 959.68 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	466.10 \$
Entreprises Jacques Gingras	Thermos double	788.04 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien des plates-bandes	2 717.72 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	329.06 \$
Enviro Industries NV inc.	Nettoyage étang et station d'épuration	2 608.28 \$
Envir'eau puits inc.	Honoraires professionnels puits 09 et 10-2018	9 871.00 \$
Équipements Audesse inc.	Voiturette de golf pour camp de jour	3 276.79 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud inc.	Recharge	54.32 \$
Équiparc	Paniers à rebuts	3 786.13 \$
Eugène Allard	Articles de nettoyage, essuie-tout, papier hygiénique	392.62 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	380.69 \$
Fédération qué. des municipalités	Équité salariale, services professionnels et tests	3 487.94 \$
Financière Banque Nationale inc.	Capital et intérêts	54 928.48 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	508.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Trousse de premiers soins et sacs à glace soccer	323.70 \$
Marie-Hélène Fortin	Remb. inscriptions soccer	188.00 \$
Chantale Gagnon	Entretien ménager : Centre, chalet et salle	2 866.36 \$
Élie Gaudreault	Arbitrage mai et juin 2018	86.00 \$
Mariane Giguère	Activités O'hangar de mai et juin	315.00 \$
Donald Groleau	Remb. frais de formation	14.30 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	1 318.39 \$
Groupe Géos inc.	Analyse de laboratoire du 75 rue du Parc	5 625.29 \$
Groupe Solutech Drains et égout	caméra inspection	354.63 \$
Groupe Hémisphères	Vérification milieu humide terre de l'école	1 782.11 \$
Groupe Ferti	Fertilisation divers terrains	2 995.81 \$
Jason Hébert	Arbitrage mai et juin	59.00 \$
Iclinc inc.	Renouvellement de Domaine pour 1 an	57.49 \$
Inneo Environnement	Validation milieu humide terrain de l'école	804.83 \$
Jacques Rémyane	Arbitrage mai et juin 2018	101.00 \$
Cédric Jacques	Arbitrage mai et juin 2018	80.00 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite et crédit	936.83 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Joe Johnson Équipement inc.	Panneau de côté pour balai	491.45 \$
Marjolaine Kogovsek	Remb. activité loisir	110.00 \$
Kone inc.	Entretien préventif pour l'ascenseur	881.63 \$
L. Delisle 2014 inc.	Réparation ponceau Bois-Joly	4 541.51 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Lame à diamant	319.36 \$
Stéphane Labbé	Remb. frais G7	148.35 \$
Sylvie Lafond	Inscription tournoi St-Etienne U-10	100.00 \$
Gabriel Laforest	Remb. frais G7	143.64 \$
Camille Lamontagne	Activité O'hangar mai 2018	37.50 \$
Dany Lamontagne	Cellulaire et remb. frais activités O'hangar	161.69 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Matières non visées	6.44 \$
Le Laurier Vert inc.	Coin des Pétunias et Principale	11 067.49 \$
Vincent Lepage	Arbitrage mai et juin 2018	68.90 \$
Librairie Renault-Bray	Livres pour bibliothèque	2 439.48 \$
Librairie Chouinard	Livres pour bibliothèque	1 031.87 \$
Linde Canada Itée	Acétylène, oxygène, argoshield	172.44 \$
Location LPL inc.	Location marteau démolition	206.96 \$
Location Sauvageau	Location camion	818.47 \$
LUMCO	Nettoyant dégraissant	2 060.86 \$
Jocelyn Magnan agronome	Surveillance des travaux puits 07-2014	589.82 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire- salle communautaire	148.90 \$
Marché Veilleux	Lait, liqueurs, etc.	32.15 \$
Frédéric Marion	Arbitrage mai et juin 2018	83.00 \$
Marius Garon inc.	Vérin pour main pour remorque et cadenas	335.73 \$
Lise Martineau	Ménage de juin	1 699.31 \$
Christian Martineau	Arbitrage mai et juin 2018	62.00 \$
France Martineau	Remboursement location	202.50 \$
Martin & Lévesque inc.	Patch de velcro sur les chemises des gars	201.67 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	390.60 \$
Martin Miller	Remb. frais G7	298.30 \$
Morency Société d'avocats	Incident avec un chien et 6669174 Canada	247.19 \$
Association Le Moulin à Vent	Bazar cirque	891.00 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	31 689.84 \$
Multi-Surface Giguère inc.	Refaire l'avant-champs	4 599.01 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	5 935.91 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie	1 531.87 \$
Municipalité de Saint-Flavien	Formation terrain de jeux	600.00 \$
Neopost Canada Itée	Ruban et installation du ruban	159.18 \$
Nordik Sports	Essence, huile, entretien et réparations	2 331.17 \$
Normand Côté, entrep. électricien	Réparer fil brisé à l'étang	11 186.40 \$
Novicom Technologies inc.	Frais mensuels pour sauvegarde et licence	2 762.26 \$
Orizon Mobile	Radio pour les pompiers en garde externe	632.36 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Certificat de piquetage puits 07-2014	1 839.60 \$
Pause-Café Soleil	Café	112.00 \$
Paysages et Jardins B.G. inc.	Installation	1 379.70 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse et déplacer jerseys	5 951.11 \$
Pépinière Agrofor enr.	Célébrons les naissances	132.91 \$
P.E.S. Canada inc.	Réparer trouble du gyrophare	4 303.70 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Pièces et accessoires	1 129.57 \$
Placide Martineau inc.	Pièces, bois traité et accessoires	1 097.00 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Vérifier pompe	182.24 \$
Danielle Poulin	Surveillance examen théorique	36.00 \$
Premier Québec inc.	Pièces et accessoires	3 999.87 \$
Pro remorque	Remorque pour VTT et traineau	5 774.03 \$
Protection incendie PC inc.	Formation pompier	304.91 \$
Purolator inc.	Frais de transport	5.23 \$
Quillorama Duplessis inc.	Forfait et camp d'été	873.83 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 463.02 \$
Réal Huot inc.	Manchon de réparation et pièce aqueduc	578.64 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebuts - 2 mois	2 299.50 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	20 934.97 \$



Roulement Techno inc.	Pièce pour débroussailleuse, chaîne et maille	37.16 \$
Vanessa Rousseau	Activités O'hangar de mai et juin	240.00 \$
Serres Normand Morissette	Plantation 2018	437.86 \$
Serrurier Rive-Sud inc.	Réparer serrure de porte à la salle com.	197.76 \$
Services Technologiques A.C.	Remplacer contrôleur bureau du maire	675.34 \$
Jessie Sévigny	Remb. inscriptions soccer	73.00 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement puits 07-2014	7 076.14 \$
Sotramex inc.	Ensemencement hydraulique	1 529.17 \$
S-Pace Signalétique inc.	Enseigne terrain de balle et signalisation	1 040.53 \$
Sports contact	Équipement soccer	585.25 \$
Alexandre St-Amant Giasson	Arbitrage mai et juin 2018	129.00 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance bibliothèque	351.68 \$
Stantec Experts-Conseil ltée	Projet génératrice et pompe	1 724.06 \$
Talbot équipement ltée	Pièce pour balai	15.19 \$
Techsport inc.	Jeux pour les parcs	4 809.67 \$
Télé-Alarme plus inc.	Vérifier trouble de communication bibliothèque	482.89 \$
Christian Thibault	Remb. crochets	260.01 \$
Toshiba	Frais et agrafes	788.70 \$
Transport Saint-Agapit inc.	Transport d'eau	5 042.47 \$
Elora Tremblay	Arbitre soccer	36.40 \$
Tyco integrated fire & security	Cartes de temps	80.49 \$
Uline Canada Corporation	Poubelles	1 110.74 \$
Unicoop	Couteau débroussailleuse, chaîne et crochet	428.33 \$
Yoann Urseau	Remboursement inscription tournoi	100.00 \$
François Varin, architecte-conseil	Aide technique	1 724.61 \$
Wurth Canada	Lunettes de sécurité	151.00 \$
Xerox	Photocopieur urbanisme	654.57 \$
Yanco-Top construction inc.	Installer nouvelle porte à la salle commu.	798.51 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2018 :		1 111 766.69 \$

17584-07-2018
point no 7a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 830-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 830-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 144C à même la zone 162R, de modifier l'article 4.2.1. relatif aux largeurs de maisons et modifier l'article 7.2 relatif aux abris d'hiver.

17585-07-2018
point no 7b

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 830-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 144C À MÊME LA ZONE 162R, DE MODIFIER L'ARTICLE 4.2.1. RELATIF AUX LARGEURS DE MAISONS ET MODIFIER L'ARTICLE 7.2 RELATIF AUX ABRIS D'HIVER

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une propriété sur la rue de l'Église afin d'agrandir le terrain de la caserne de pompier;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le texte de l'article 4.2.1 du règlement de zonage relatif à la largeur minimale du mur avant d'un bâtiment principal unifamilial isolé pour être cohérent avec les grilles des spécifications de chaque zone;

ATTENDU QU'un espace libre constitué d'un rayon de 1.5 mètre des bornes-fontaines doit être maintenu en vertu du règlement RHSPPPP no 806-2017 et du règlement concernant la prévention des incendies no 828-2018;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le no 830-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17586-07-2018
point no 7c

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 831-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 593-2007 SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER UNE DÉFINITION DU TERME AUVENT.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion de règlements d'urbanisme numéro 593-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une définition du terme auvent puisque le règlement de zonage numéro 590-2007 autorise les marquises et les auvents dans les différentes cours ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juin 2018 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 831-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17587-07-2018
point no 7d

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 832-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 594-2007 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 3.9 ET L'ANNEXE 7

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural no 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE certains projets de développement ne se sont pas concrétisés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juin 2018 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 832-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



17588-07-2018
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 836-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 56A À MÊME LA ZONE 23A ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 23A ET 56A

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le nouveau projet de développement résidentiel « les boisés du Cap » est en cours de réalisation et qu'il y a lieu de créer une nouvelle zone au plan de zonage spécifiquement pour ce projet qui consiste à la création de 23 terrains pour des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le no 836-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17589-07-2018
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 26, RUE DU MUGUET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2018-033 pour la propriété située au 26, rue du Muguet;

ATTENDU QU'un permis de construction pour une remise a été délivré en 2013 et que sur le plan de localisation, il est montré que l'orientation de la remise a été inversée par rapport au plan joint à la demande de permis de construction de la remise;

ATTENDU QUE la remise est construite sur une dalle de béton et qu'il y a des conduites électriques souterraines;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière de la remise est de 0.61 mètre alors que la norme du règlement de zonage en vigueur est de 1 mètre pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 juin 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-033 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

17590-07-2018
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 592, RANG BOIS-FRANC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2018-035 pour la propriété située au 592, rang Bois-Franc;



ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de permis d'agrandissement numéro 2018-313 pour le logement d'appoint existant;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, la superficie maximale autorisée pour aménager un logement d'appoint dans une résidence est fixée à 60 % de la superficie totale de plancher du logement principal, sans jamais excéder 100 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie du logement d'appoint agrandi sera de 126.01 mètres carrés, soit 71,42 % de la superficie totale de plancher du logement principal;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 juin 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-035 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17591-07-2018
point no 7h

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES ET DÉROGATION MINEURE 200, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de construction numéro 2018-343 pour la propriété située au 200, rue Industrielle pour l'agrandissement du bâtiment principal, l'aménagement de l'aire de stationnement et l'aménagement de l'aire de chargement/déchargement;

ATTENDU QUE le demandeur a également fait une demande de dérogation mineure numéro 2018-043 afin de permettre que les cases de stationnement soient réduites à 2.7 mètres de largeur et une allée d'accès à 4.85 mètres de largeur dans la partie existante alors que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 précise que la largeur minimale d'une case de stationnement pour un usage non résidentiel est de 3 mètres et que la largeur minimale pour une allée d'accès est de 6.5 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne également un accès véhiculaire d'une largeur de 84.6 mètres et que lors des opérations de chargement/déchargement, l'aire de manœuvre soit en partie dans la rue publique en raison de la dimension et de la disposition de la propriété alors que le Règlement de zonage précité indique que la largeur maximale pour un accès véhiculaire d'un usage non résidentiel est de 15 mètres et que l'aire de manœuvre pour le chargement/déchargement doit être localisée de manière à ne pas obstruer partiellement ou totalement, ni temporairement une rue publique;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 juin 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de permis d'agrandissement et recommande de refuser la réduction des largeurs de l'allée d'accès et des cases de stationnement de l'aire de stationnement existante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-343 soit autorisée comme demandé en s'assurant que le solin de l'agrandissement soit de même couleur que celui de la partie existante.



Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-043 soit acceptée pour la largeur de l'accès véhiculaire sur la rue du Parc, mais refusée pour ce qui concerne les cases de stationnement existantes.

Adopté à l'unanimité.

17592-07-2018
point no 7i

PIIA AFFICHAGE – 470, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-318 pour la propriété située au 470, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour modifier l'enseigne autonome existante et pour remplacer deux enseignes murales du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-318 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17593-07-2018
point no 7j

PIIA PATRIMOINE – 125, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-319 pour la propriété située au 125, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour agrandir la résidence en cour arrière;

ATTENDU QUE le projet a été proposé par l'architecte-conseil, Luc Fontaine, considérant que la propriété fait partie des bâtiments anciens d'intérêt architectural;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-319 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17594-07-2018
point no 8a

EMBAUCHE D'UNE AIDE BIBLIOTHÉCAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme étudiant(e) aide-bibliothécaire a été publiée dans l'Apollinairois d'avril;

ATTENDU QUE 9 candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Stella-Ann Tailleux comme aide-bibliothécaire pour l'été 2018;



Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable de 20 heures par semaine et pour 7 semaines. Soit du 26 juin au 26 août. La bibliothèque ferme ses portes durant les 2 semaines de la construction, du 21 juillet au 6 août inclusivement.

Son salaire est rétroactif à la date d'engagement, soit le 26 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

17595-07-2018
point no 8b

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Municipalité doit transmettre à la ministre, une résolution confirmant son engagement à titre de Client-partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser madame Mireille Bourassa à déposer une demande d'aide financière au MCC, dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet 2017, incluant la part du MCC d'un montant de 16 900 \$, pour un montant total du projet de 31 600 \$.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

17596-07-2018
point no 10a

CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR EN BORDURE DE LA ROUTE 273

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux du projet de construction de trottoirs en bordure de la Route 273, sur une longueur approximative de 400 mètres;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Montant
SNC-Lavalin inc.	21 365 \$ plus taxes
PLURITEC	21 650 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de SNC-Lavalin inc. pour exécuter les travaux mentionnés ci-dessus, pour la somme de 21 365 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité



17597-07-2018
point no 10b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE ET LE REMPLACEMENT DE LA POMPE AU RÉSERVOIR DES LILAS

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'ajout d'une génératrice et le remplacement de la pompe au réservoir des Lilas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site SEAO pour l'ajout d'une génératrice et le remplacement de la pompe au réservoir des Lilas.

Adopté à l'unanimité.

17598-07-2018
point no 10c

AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN LOTS DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES MULTIFONCTIONNELLES ET DE MESURES D'APAISEMENT DE LA VITESSE

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé les offres de services professionnels reçues pour le projet d'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse et que les coûts sont beaucoup plus élevés que ce qui avait été évalué;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière est de 201 238 \$ pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité sera le gestionnaire de ce projet qui contient sept zones de travaux dans lesquels divers services professionnels sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres auprès de divers entreprises et services professionnels (ingénieurs, architectes, entrepreneurs) associés au projet d'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse.

Adopté à l'unanimité.

17599-07-2018
point no 10d

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN BORDURE DE LA RUE DES TURQUOISES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises sur une longueur approximative de 200 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitation en ce qui a trait aux travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises.

Adopté à l'unanimité.



17600-07-2018
point no 10e

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE RUE DES LILAS ET RACCORDEMENT DES PUIITS 09-2018 ET 010-2018

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels afin d'agrandir l'usine de traitement d'eau potable et le raccordement des puits 09-2018 et 010-2018;

ATTENDU QUE le mandat sera la conception définitive, plans, devis, surveillance et estimation des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site SEAO pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable rue des Lilas et le raccordement des puits 09-2018 et 010-2018.

Adopté à l'unanimité.

17601-07-2018
point no 10f

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE RUE DES LILAS ET LE RACCORDEMENT DES PUIITS 09-2018 ET 010-2018

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle, nous ne pouvons divulguer les noms des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;

ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil délègue à Martine Couture, directrice générale, le pouvoir de former un comité de sélection et de désigner les membres chargés de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable rue des Lilas et le raccordement des puits 09-2018 et 010-2018.

Adopté à l'unanimité

17602-07-2018
point no 10g

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ ET RAPPORT AFIN DE DÉTERMINER LES AIRES DE PROTECTION AUTOUR DES SITES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'étude de vulnérabilité et rapport afin de déterminer les aires de protection autour des sites de prélèvement d'eau;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT AVANT TAXES
1	Envir'eau Puits	4200.00 \$
2	LNA	11 200.00 \$
3	OGÉO enr.	15 400.00 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Envir'eau Puits, pour la somme de 4200.00 \$
excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

17603-07-2018
point no 10h

**ACHAT DE FORMULAIRES D'INSPECTION DE TERRAIN ET D'UNE BASE DE
DONNÉES CENTRALISÉE AVEC L'APPLICATION CARTOGRAPHIE WEB
« NOSACTIFS »**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite avoir une meilleure capacité de
gestion de ses infrastructures et connaître leur état;

ATTENDU QU'à ce jour, la connaissance complète du réseau est étroitement liée au savoir
des employés de la Municipalité et l'information descriptive des composantes des réseaux se
retrouvent majoritairement sur papier;

ATTENDU QUE nous désirons améliorer cet aspect;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'acquisition de formulaires d'inspection de terrain et d'une base de données
centralisée avec l'application cartographie WEB « NOSACTIFS » (option # 1) auprès de WSP
au coût de 16 650 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

17604-07-2018
point no 10i

**INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-
Apollinaire, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la
responsabilité du Ministère et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie
d'exécution sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera
ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander
préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais
prescrits;

Que la Municipalité nomme monsieur Renault Lepage, directeur des travaux publics à titre
de représentant autorisé à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

17605-07-2018
point no 10j

RÉFECTION DE CHAMBRE DE VANNE AU RÉSERVOIR INCENDIE

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires au réservoir incendie sis au 75, rue Industrielle;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour effectuer la réfection de chambre de vanne
au réservoir incendie et que 2 soumissions ont été reçues, soit :



- CWA mécanique de procédé au coût de 18 600.00 \$ plus taxes
- Turcotte 1989 inc. au coût de 21 281.95 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de CWA mécanique de procédé à effectuer les travaux suivants :

- Refaire la tuyauterie dans la chambre de vanne tout en conservant le débitmètre existant.
- Les robinets-vannes existants seront remplacés par des vannes papillon.
- La tuyauterie sera refaite en acier inoxydable calibre 10.
- Un by-pass sera enlevé pour simplifier l'ensemble.
- Une prise de mesure sera requise pour la fabrication de certaines sections en atelier.

Le tout pour un coût de 18 600 \$ plus taxes.

Ce prix n'inclut pas :

- L'isolation des conduites, le maintien des services et l'alimentation temporaire.
- Le déblaiement pour l'accès au site.
- Tous travaux et matériel autre que ceux nécessaires aux travaux ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

17606-07-2018
point no 10k

ACCEPTATION DE L'OFFRE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition de marchandise;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente, par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, divers articles, outils et machinerie inutilisés au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre qui nous a été faite par l'organisme responsable de l'appel d'offres, soit le CSPQ, pour l'achat de marchandise diverse, au coût de 4611.78 \$.

Adopté à l'unanimité.

17607-07-2018
point no 11a

ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 739-2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 739-2014 selon les coûts prévus initialement soit 400 000 \$;

ATTENDU QUE pour payer la totalité de la contribution pour l'agrandissement de la Maison des Aînés, la Municipalité de Saint-Apollinaire désire approprier à même son surplus accumulé un montant de 400 000 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 400 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 739-2014 pour préciser le financement de la dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 739-2014 soit réduit de 400 000 \$ à 0.00 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire approprie à même son surplus accumulé une somme de 400 000 \$ pour payer la totalité de la contribution prévue au règlement numéro 739-2014.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

17608-07-2018
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 833-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES A ET R

ATTENDU QUE le règlement numéro 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés est entré en vigueur le 13 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser quelles sont les personnes autorisées et désignées à appliquer ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite plus permettre les poules et les lapins dans ou sur un immeuble dans le périmètre urbain puisqu'après analyse, ils ont répertorié plus d'inconvénients que d'avantages;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 juin 2018 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 833-2018 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17609-07-2018
point no 12b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 834-2018 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi qu'une présentation du projet, a été donné le 4 juin 2018 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 834-2018 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

17610-07-2018
point no 12c

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES RUES DU GEAI-BLEU, DU CHARDONNERET ET DU FAUCON

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieure de la firme Stantec, pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts des rues du Geai-Bleu, du Chardonneret et du Faucon;



ATTENDU QUE ces travaux, incluant deux bassins de rétention, un sentier un parc, ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Développement Saint-Apollinaire inc. » en vertu du règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 5 591 169, 5 591 171, 5 591 172, 5 591 173, 5 591 174, 5 591 175, 5 838 949, 5 838 951 et 6 160 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Développement Saint-Apollinaire inc. »;

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1.00\$) sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

17611-07-2018
point no 12d

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Marilyn Lapointe a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en avril dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Manon Bouchard pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 2 juillet 2018.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

17612-07-2018
point no 12e

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 835-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17613-07-2018
point no 12f

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE STANTEC POUR L'ÉTUDE DE CIRCULATION JUSTIFIANT UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION ROUTE 273 ET RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE le secteur Route 273, rue des Vignes est en développement et qu'une école primaire y sera construite, une étude de circulation doit être effectuée par la Municipalité en fonction des projections de déplacements à la suite du développement du secteur afin de procéder à l'analyse du besoin en feux de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels visant à effectuer une étude de circulation pour justification de l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection de la Route 273 et de la rue des Vignes;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme de consultants Stantec pour réaliser l'étude selon les critères établis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Le mandat consiste à procéder à une étude de circulation à l'intersection de la Route 273 et de la rue des Vignes afin de déterminer les conditions de circulation actuelles et projetées suite à la construction de l'école.

Les travaux tiendront compte des débits véhiculaires, des autobus ainsi que des piétons, le tout au coût de 10 970 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17614-07-2018
point no 12g

MANDAT DE GESTION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire augmenter l'efficacité de son organisation;

ATTENDU QUE pour ce faire, nous devons optimiser la structure organisationnelle, améliorer les processus et les outils de travail;

ATTENDU QUE la méthode SMI est simple et rapide et nous aide à mettre en place une saine gestion de la performance organisationnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le mandat à SMI Performance au montant de 17 000 \$ plus taxes pour la gestion de la performance organisationnelle pour le service administratif.

Adopté à l'unanimité

17615-07-2018
point no 12h

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018

Adoptée à l'unanimité.



17616-07-2018
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 juillet 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17617-07-2018
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 9 juillet 2018, à 20 h 37.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 13 AOÛT 2018